

Réponses au rapport d'observations définitives consacré au contrôle des comptes et de la gestion du CH de Laon pour les exercices 2018 jusqu'à la période la plus récente

| Rapport | Commentaires du CH Laon |
|---|--|
| <p><u>Page 9</u> : (1) Le CH dispose de 25 places en hospitalisation ambulatoire. Ce mode de soins s'est intensifié en médecine avec une nouvelle offre ouverte en 2022, notamment dans les spécialités de gériatrie, cardiologie et diabétologie. L'évolution des pratiques en chirurgie s'avère plus difficile.</p> | <p>Le CH dispose de 22 places d'ambulatoire et non 25.</p> |
| <p><u>Page 20</u> : L'hôpital est membre de trois fédérations médicales interhospitalières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fédération de gériatrie, dont le ressort est celui du GHT ; elle a appuyé les EHPAD, lors de la crise sanitaire du Covid-19, notamment pour les campagnes de vaccination ; • la fédération médicale interhospitalière d'urologie, avec qui une convention a été signée en 2022 ; elle a pour objectif de développer l'urologie dans le département et permet la mise en place de consultations avancées sur le territoire³² ; • la fédération médicale interhospitalière en néphrologie ; créée en 2022, elle associe les CH de Saint-Quentin, Soissons, Château-Thierry, Laon et le CHU de Reims. | <p>Le CH de Laon ne fait pas partie de la fédération de gériatrie.</p> <p align="right">Enregistrement CRC HDF le 27/06/2024 Greffe n°2024-0337</p> |
| <p><u>Page 25</u> : 2.2.2 Le projet d'établissement</p> <p>L'article L. 6143-2 du code de la santé publique dispose que les établissements publics de santé doivent établir un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définissant, notamment sur la base du projet médical, leur politique générale ; • prenant en compte les objectifs de formation et de recherche ; • comportant un projet de prise en charge des patients, cohérent avec le projet médical et le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, un projet psychologique, un projet social, un projet de gouvernance et de management, et un volet éco-responsable. <p>Lors de son contrôle précédent, la chambre avait relevé l'absence de projet d'établissement.</p> <p>Le CH dispose d'un projet médical et d'un projet de soins. Il a mis en place un projet des usagers. Il manque encore le projet de prise en charge des patients, le projet de gouvernance et de management, le projet psychologique, le projet social finalisé et un document de synthèse.</p> <p>Un dispositif d'évaluation intermédiaire, permettant un suivi des objectifs fixés, pourrait utilement y être adossé.</p> | <p>Les éléments suivants seront pris en compte dans l'actualisation du Projet d'Etablissement en 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet psychologique, - Projet de gouvernance. |

| <p><u>Page 26</u> : 2.2.3 Le projet médical</p> <p>La chambre constate l'absence de calendrier de mise en œuvre pour mobiliser les acteurs et assurer un suivi. Un premier bilan, satisfaisant, a été établi en mars 2023. Pour l'axe 1, 81 % des 16 actions étaient atteintes (31 %) ou initiées (50 %). Pour l'axe 2, 83 % des 12 actions étaient atteintes (25 %) ou initiées (58 %).</p> | <p>Il existe un suivi du Projet Médical dans les dialogues de gestion.</p> | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|-------|------|------|------|------|------|------|---|------|------|------|------|------|------|
| <p><u>Page 29</u> : 2.3.3 La durée moyenne de séjour L'indicateur de performance de la durée moyenne de séjour³⁸ a pour valeur cible nationale 0,94. Il permet de comparer le nombre de journées réalisées avec le nombre de journées théoriques, et ainsi déterminer l'efficacité de l'activité. La durée moyenne de séjour en médecine, en chirurgie et en obstétrique n'atteint pas l'objectif (cf. annexe n° 9). Le constat est avéré depuis 2014. L'amélioration de cet indicateur est l'un des objectifs du projet médical actuel. En outre, il fait l'objet d'un suivi attentif par le médecin chargé du département de l'information médicale, dans le cadre de ses actions pour optimiser les recettes.</p> | <p>Voir ci-dessous « IPDMS 2018-2023 » - Chiffres DIM</p> <table border="1" data-bbox="1126 459 2089 571"> <thead> <tr> <th>IPDMS</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb journées étab. / nb journées standardisées (DMS nat)</td> <td>1,14</td> <td>1,05</td> <td>1,06</td> <td>1,07</td> <td>1,08</td> <td>0,92</td> </tr> </tbody> </table> | IPDMS | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Nb journées étab. / nb journées standardisées (DMS nat) | 1,14 | 1,05 | 1,06 | 1,07 | 1,08 | 0,92 |
| IPDMS | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | | | | | | | | |
| Nb journées étab. / nb journées standardisées (DMS nat) | 1,14 | 1,05 | 1,06 | 1,07 | 1,08 | 0,92 | | | | | | | | | |
| <p><u>Page 34</u> : 3.4 La formation du résultat</p> <p>3.4.1 La situation consolidée</p> <p>*De 2018 à 2022, chaque année, le résultat net a présenté un déficit. Mais ce dernier a baissé jusqu'en 2021 (- 1,4 M€). La tendance s'est inversée en 2022, avec une dégradation par rapport à l'exercice précédent (- 8 %). Elle se confirmerait en 2023.</p> <p>De 2018 à 2022, chaque année, le résultat net a présenté un déficit. Mais ce dernier a baissé jusqu'en 2021 (- 1,4 M€). La tendance s'est inversée en 2022, avec une dégradation par rapport à l'exercice précédent (- 8 %). Le projet d'EPRD initial élaboré fin 2023 confirmait cette évolution. Le résultat, négatif sur toute la période, s'avère structurellement déficitaire.</p> <p>Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, le directeur estime que le résultat de l'exercice 2023 pourrait être quasiment à l'équilibre, voire excédentaire, en fonction du niveau des nouveaux crédits nationaux, qui sera connu en mai 2024</p> | <p>Les résultats 2023 sont les suivants :</p> <p>→ résultat consolidé + 606 025,55 euros</p> <p>→ résultat du H + 41 351,14 euros</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| <p><u>Page 38</u> : 3.5 La marge brute</p> <p>La marge brute d'exploitation est l'indicateur central de l'équilibre financier des hôpitaux. Elle indique la capacité à couvrir, par les recettes de l'activité, les investissements courants et la charge de la dette. Tous budgets confondus, elle</p> | <p>La marge brute de 2023 est de 4 443 K€</p> | | | | | | | | | | | | | | |

Réponses au rapport d'observations définitives consacré au contrôle des comptes et de la gestion du CH de Laon pour les exercices 2018 jusqu'à la période la plus récente

| | |
|--|--|
| <p>est devenue positive en 2019, s'est améliorée en 2020, soutenue notamment par la garantie de financement et les crédits non reconductibles, puis a fléchi en 2021 et 2022. En 2023, elle devrait être négative, à un niveau inférieur à celui de 2018, lors de la mise en œuvre du plan de redressement financier.</p> | |
| <p><u>Page 42</u> : Le délai de paiement moyen a été de 111 jours en 2023, soit plus du double de celui autorisé (50 jours), et ce, malgré un soutien de 3 M€ de l'ARS dans le cadre du comité régional de veille active de la trésorerie comme le mentionne le directeur général dans sa réponse aux observations provisoires. Le directeur du CH indique pour sa part que la situation se serait améliorée sur les trois premiers mois de l'année 2024 grâce aux aides en trésorerie obtenues.</p> | <p>Le délai de paiement moyen en 2023 était de 110,56 jours De janvier à mai 2024, il était de 71,73 jours</p> |

Fait à Laon, le 20 juin 2024



Le Directeur,

Julien DUPAIN